



Centre Régional de la Propriété Forestière OCCITANIE

DDT
M. Le Directeur
Service territoire et patrimoine
Unité environnement
19 place du Foirail
32000 AUCH

Auzeville-Tolosane, le 30 mai 2022

N/Réf. : 281/L/P/JH/EM

Objet : Avis projet de révision de l'arrêté fixant
les seuils de surface au titre du L124-5 du code forestier.

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre demande d'avis concernant le projet de modification de l'arrêté d'autorisation de coupe d'arbres enlevant plus de 50% du volume de futaie dans les propriétés non dotées d'une garantie de gestion durable.

Nous formulons un **avis favorable** à ce projet d'arrêté. L'abaissement du seuil à 2 ha sera mieux adapté à la propriété forestière gersoise et concourra à une meilleure prise en compte de la gestion durable de ces espaces.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Directeur du CRPF

Olivier PICARD



Copie : Antenne CRPF 32 – F. NONON

Siège
Maison de la Forêt - 7 chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél : +33 (0)5 61 75 42 00

Site de Montpellier
378 rue de la Galéra
34090 MONTPELLIER
Tél : +33 (0)4 67 41 68 10

e-mail : occitanie@cnpf.fr - Site internet : <http://www.cnpf.fr/>